

Conseil Régional
d'Ile de France

Paris, le 10 JAN. 1992

408

Le Vice-Président
Chargé de la Formation Professionnelle
du Développement Economique et de
l'Emploi
9250063

ORIGINAL

Monsieur,

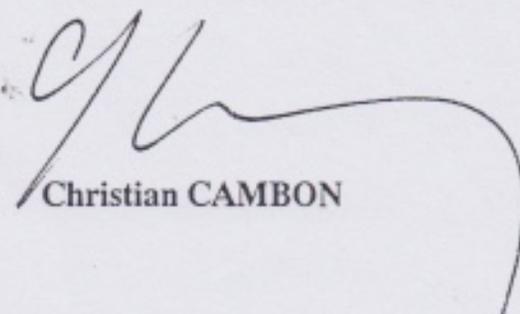
Afin d'effectuer des investissements, vous avez sollicité un prêt à hauteur de 17,5 millions de francs et demandé à cet effet la garantie de la SOFIPARIL.

J'ai l'honneur de vous informer que la Région d'Ile de France qui a constitué un fonds de garantie à cet effet a donné un avis favorable de principe à l'octroi de sa contre garantie à hauteur maximale de un million de francs au démarrage du prêt, sous réserve de la régularité des situations sociales et fiscales de votre entreprise.

Cette opération fait partie de l'ensemble d'actions mises en oeuvre par le Conseil Régional d'Ile de France au profit des PMI franciliennes dont vous trouverez ci-joint le rappel.

Espérant ainsi contribuer au développement de votre entreprise,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Christian CAMBON

Monsieur Jean-claude AUGE
Sté SAPAR ANTOINE AUGE
14 rue Moreau Duchesnes
77910 VERREDES